**Mots-clés :** femmes, hiérarchie, laïc, ministère, ministre, presbytérat, prêtre, sacerdoce, sacré

**Le SACRE dans le MINISTERE du PRETRE**

**Intervention de Marie-Jeanne BERERE,**

**théologienne et professeure aux Facultés Catholiques de Lyon,**

**à « Croyants en liberté » en 1999**

Une des questions qui vous préoccupe en tant que Croyants en liberté - je l’ai constaté à travers les quelques documents qui m’ont été transmis - c’est sans doute comment trouver la meilleure manière adulte, responsable et intelligente de vivre chrétiennement dans une Eglise dont le premier souci doit être la vie selon l’Esprit de l’Evangile.

Il y a beaucoup d’entrées possibles dans une telle réflexion active et vous les explorez depuis plusieurs années. Une occasion - une de plus - de nous pencher sur le problème qui nous a été donné en 1997 par 9 dicastères romains conjuguant leurs efforts, pour publier une *Instruction sur quelques questions concernant la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres*. Il y avait, paraît-il des disfonctionnements sinon des abus, de la part des laïcs, évidemment. Nous avons la prétention de penser - mais nous allons l’argumenter - qu’il peut y avoir aussi, au regard du message évangélique, des déplacements de sacralisation dans la situation des ministres.

Au titre même de notre situation de membre du peuple de Dieu-Eglise - au titre de fidèles du Christ, que nous soyons clercs ou laïcs - nous avons le droit et le devoir de connaître et de comprendre ce qui est affirmé dans ce document romain. En particulier, les développements de cette Instruction, qui tendent si fortement à maintenir une distinction fondamentale, voire une barrière, entre prêtres et laïcs font apparaître que le magistère emploie le terme de *sacerdoce* pour qualifier le statut et la fonction des clercs qu’il nomme des *ministres sacrés*, reprenant le vocabulaire que l’ecclésiologie du tout après-concile Vatican II avait abandonné comme *inadéquat pour parler des prêtres* (Congar).

Personnellement, ayant œuvré de manières diverses, en milieu clérical, j’ai beaucoup rencontré les difficultés des rapports avec les ministres dit sacrés. L’un d’eux, très sûr de lui et très condescendant à mon égard, m’a dit un jour que je ne pouvais pas comprendre ce qui faisait difficulté dans ma situation de laïque travaillant avec des prêtres - j’étais professeure dans un petit séminaire - parce que je ne connaissais pas la *théologie du sacerdoce*. C’était vrai à l’époque, mais depuis, j’ai fait des progrès en ce domaine. Ce que j’ai découvert, dans un travail déjà long, et qui a été très libérant, je voudrais le partager avec vous. Même si je n’ai pas changé les structures de l’Eglise, j’ai changé ma vision de l’Eglise et la conscience de mon rapport à elle. Or, comme chacun et chacune d’entre vous, je suis, pour ma petite part, de l’Eglise. Si nous tous ici aujourd’hui, qui sommes autant l’Eglise que les dignitaires romains, nous nous sentons ce soir plus à l’aise dans notre vision de l’Eglise, si nous envisageons avec plus de sérénité, plus de liberté, moins douloureusement peut-être notre relation à l’Eglise, notre relation aux ministres de cette Eglise, cette Eglise aura déjà commencé à changer concrètement en nous. Nous serons plus à même de travailler aux changements, et cela se traduira peut-être un jour ou l’autre par des transformations plus visibles (on peut rêver !). Avant Vatican II, certains théologiens n’avaient pas été bien entendus des dicastères romains, et pourtant, ce sont leurs idées qui, en plusieurs points, ont provoqué des avancées au Concile.

Entrons alors dans notre réflexion : un certain malaise – une incompréhension en tous cas – provient de la théologie traditionnelle que rappelle l’Instruction romaine affirmant une distinction entre *sacerdoce commun reconnu aux fidèles et sacerdoce ministériel réservé aux prêtres*. Prêtres ici inclut les évêques.

Nous partirons du mot *sacerdoce*. C’est un terme abstrait qui engendre un certain flou, et un flou certain. Le dictionnaire Larousse le définit ainsi : *fonction du prêtre de toutes les religions*, et dans le Dictionnaire de la foi chrétienne (tome 1, Paris, Cerf, 1968), on lit : *fonction de ceux qui ont le privilège du sacré ou de certains rapports avec le sacré.* Cette dernière définition est très exacte ; mais il est bien dommage de la trouver au registre de la foi chrétienne. On verra pourquoi. Et d’ailleurs, quand on dit cela, on n’a rien dit, parce qu’il faut encore savoir ce qu’est le sacré.

Notre mot français –*sacré*– vient directement du latin *sacer*, lequel traduit le grec *hiéros,* et l’hébreu *qadosh,* pour ne citer que ces langues qui ont un impact dans le christianisme. Remonter à la source du langage n’est pas pour moi faire œuvre d’érudition, mais de clarification, car le langage qui véhicule notre pensée, influence notre esprit. Dans les trois étymologies, on retrouve la même idée originaire : elles portent fondamentalement l’idée *d’une séparation exclusive, d’une barrière difficilement franchissable.*

Une séparation entre quoi et quoi ? La pensée humaine originelle, qui se retrouve en toutes les sociétés dès l’éveil de la conscience, et dont nous dépendons en tant qu’êtres humains, a développé la conviction qu’il existe, au-delà du monde visible, un monde invisible, donc séparé, où des êtres tout-puissants – ce que ne sont pas les humains – gèrent et gouvernent les êtres et les choses. Les humains tentaient ainsi de s’expliquer l’univers complexe, tantôt favorable, tantôt hostile, qu’ils ne maîtrisaient pas, en attribuant la gestion de cet univers à des puissances nommées dieux (ou démons), d’un terme commun difficile à définir et qui n’a pas de synonyme. Il y a donc, en cet univers imaginaire, des puissances bénéfiques (par exemple qui envoient la pluie au bon moment, font briller le soleil et pousser les plantes…) et des puissances maléfiques (qui propagent les maladies, qui provoquent les catastrophes et donnent la mort…). Après avoir ainsi peuplé l’invisible, les humains ont cherché à établir avec ces puissances déclarées par eux arbitraires, susceptibles, mais en même temps bénéfiques, les meilleures relations possibles. Il fallait obtenir le plus de faveurs et éviter le plus de malheurs possibles, cat l’attitude des dieux envers les humain dépend de la manière dont ils sont honorés. Ce sont des puissances autoritaires, exigeantes et jalouses de leur supériorité.

C’est cela qui, dès l’aube des temps humains et universellement, est nommé le *sacré* (on dit aussi de manière plus savante, le lumineux), séparé : *un quelque chose d’un univers secret (secret a la même racine que sacré), invisible, dominant les humains de sa toute-puissance sans limite, qui provoque un sentiment fait à la fois d’attirance et de crainte, comme une fascination ; et qu’il faut absolument se rendre favorable pour vivre et connaître le bonheur.* Cf. Etudes comparées des religions.

Alors, dans les sociétés régies par cette mentalité sacrale, on organise les relations avec les dieux, minutieusement, avec soin (ce qui s’appelle religion). On désigne des lieux séparés (sacrés) avec des barrières sûres, matérielles et idéologiques (tabou est un terme qui signifie : n’approchez pas) ; on orne les espaces sacrés d’objets réservés (sacrés) censés plaire aux dieux par leur valeur ; on invente des gestes et des postures spécifiques et supposés leur être agréables pour s’approcher des dieux sans risque de les mécontenter (prosternation, agenouillement, bras levés, mains jointes, yeux baissés, danses, etc…), on met à part des personnes (clerc vient de kléros : la part d’héritage qui échoit à la divinité à la divinité et donc lui appartient). Des personnes préparées de telle et telle façon dûment codifiée ; ces personnes sont censées posséder, par nature ou par acquisition, une certaine connaissance des secrets des dieux ; elles sont habillées de tel et tel vêtement, vivent de façon déterminée et imposée, à l’écart des autres souvent, tout cela pour les rendre aptes à servir d’intermédiaires obligés, et efficaces, entre les puissances sacrées dont on a besoin et le reste des humains. Les sacrifices (sacrifier signifie faire des offrandes sacrées, autrement dit acceptables par les dieux et acceptées par eux) sont organisés selon des rites immuables. Le changement risquerait d’effacer la qualité de sacré. Le temple est, parmi les lieux sacrés, un des plus sacrés réservé aux sacrifices, lesquels sont accomplis par des sacrificateurs rituellement sacralisés. Les non-sacralisés se tiennent devant le temple, sans entrer. Ils sont *pro-fanum*, profanes. (Nous avons ici une des raisons les plus irrationnelles, et jamais évoquées, dans le refus de l’ordination des femmes : les femmes ne peuvent pas approcher le sacré). Voir mon article de 1992.

Dans cette mentalité sacrale, on imagine, et on s’en convainc, que les puissances sacrées sont mieux disposées, grâce à tous ces rites dont l’ensemble constitue le culte, à accorder leur faveur. Et nous voilà arrivés, même bien succinctement, à la définition du sacerdoce donnée plus haut : fonction de ceux qui ont le privilège du sacré et des rapports avec le sacré, le choix étant privilège et le privilège autorisant les rapports.

Il faut absolument avoir en tête cette compréhension du terme quand on utilise le mot *sacré* et tous ses dérivés : *sacral*, qui a rapport au sacré,  *sacraliser, consacrer*, rendre sacré ce qui ne l’est pas de soi,  *sacrifice*, acte en l’honneur d’une puissance sacrée,  *sacrificateur*, celui qui accomplit les actes sacrés de sacrifice… et donc  *sacerdoce*, fonction de celui qui régit le sacré,  *sacerdotal*, etc…

Mais alors, il est facile de constater, même si tout ce vocabulaire - malheureusement - fait partie de l’univers catholique de notre temps, que nous sommes tout à fait en dehors de la révélation judéo-chrétienne, et plus encore du Dieu révélé par l’Evangile de Jésus. Il n’y a rien de chrétien dans l’affirmation du sacré. Il y a une dimension anthropologique « de nature ».

En effet, tout au long du Premier Testament, la notion d’alliance introduite par la révélation à Moïse, a présenté le Dieu d’Israël comme tout autre que les dieux imaginaires et tout-puissants des religions environnantes. Elle a tenté d’éliminer l’idée de sacré et de donner une autre direction à la pensée croyante. Tous les efforts des prophètes ont été d’insister encore et toujours sur la nécessité d’abandonner les cultes sacrés et tout ce qui, dans la relation à YHWH s’apparentait à cette sacralité. Les prophètes ont compris et prêché le révélation comme celle d’un Dieu qui fait alliance avec les humains, qui ne règne pas sur eux comme un dictateur, qui établit des rapports de réciprocité dans la confiance et la fidélité et demande pour preuve de cette fidélité, non des sacrifices, mais la justice et le souci du prochain.

On parle alors, dans le judaïsme, de la sainteté de Dieu, c’est-à-dire de sa justice et de son amour pour son peuple. Il est très intéressant d’étudier cette lente transformation de la pensée religieuse dans la Bible (ce que je ne peux pas faire aujourd’hui).

Quelques textes prophétiques parmi beaucoup d’autres

Os 4,13. *Mon peuple consulte son morceau de bois ; c’est son bâton qui le renseigne… et ils se prostituent, s’éloignant de leur Dieu ; sur le sommet des montagnes ils sacrifient ; sur les collines ils brûlent de l’encens ; sous le chêne, le peuplier, le térébinthe… Le peuple sans discernement va à sa perte.*

Is 1,11 et 17… *Que m’importent vos innombrables sacrifices, dit YHWH, je suis rassasié des holocaustes des béliers, de la graisse des veaux… Cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien et recherchez la justice.*

Jr 7, 22-23. *Je n’ai rien dit ni prescrit à vos frères concernant l’holocauste et le sacrifice. Mais j’ai ordonné : écoutez ma voix.*

Jr 10, 2-5. *Ne soyez pas terrifiés par les signes du ciel même si les nations en éprouvent de la frayeur. Oui, les coutumes des peuples ne sont que vanité ; ce n’est que du bois coupé dans une forêt, travaillé par le sculpteur, ciseau en main, puis enjolivé d’argent et d’or. Avec des clous, à coups de marteau, on le fixe pour qu’il ne bouge pas, comme un épouvantail dans un champ de concombres ; ils ne parlent pas ; il faut les porter car ils ne marchent pas. N’ayez pas peur : ils ne peuvent faire le mal, et de bien pas davantage.*

Mais, certes, toute sacralité n’avait pas disparu du culte juif à l’époque de Jésus. Il existait des séparations sacrées dans le temple (*le sacré des sacrés*), on y faisait des *sacrifices*, offerts par des *sacrificateurs*. (*archihierus* ou *sacrificateur principal, grand-sacrifiant*) ; le mot grand-prêtre employé en français est une traduction tout à fait inexacte et source de confusion. Les juifs suivaient aussi des *lois de sacralité* très contraignantes (Lévitique), qui désignaient des impuretés rituelles (les malades).

Mais les témoins de Jésus, ceux qui l’ont vu vivre et en ont porté témoignage, ont bien compris que lui, tout juif fidèle qu’il était, se refusait à rendre à Dieu un culte sacré, là où des rites surajoutés sacralisaient la relation à Dieu. De très nombreux épisodes significatifs des évangiles le montrent (le temple, la Samaritaine, la compréhension du sabbat). C’est d’ailleurs ce refus catégorique des rites sacrés du temple et des lois de sacralité des pharisiens qui l’a finalement fait condamner comme blasphémateur, c’est-à-dire profanateur des choses sacrées. Une attitude de lèse-majesté sacrée, en toute société sacrale, où le sacré est roi, est un acte impardonnable, qui mérite les plus lourdes sanctions et même la mort. On ne transgresse pas impunément les interdits sacrés (exemple encore dans le droit canonique).

Les croyants des premières communautés chrétiennes ont si bien compris cette dimension de refus du sacré contenu dans le message de Jésus qu’ils n’ont pas établi d’emblée des lieux de culte. Pendant un certain temps sans doute, certains parmi les fidèles du Christ sont allés au temple pour la prière, mais leur pratique commune chrétienne n’a jamais comporté de sacrifices exigeant des sacrificateurs. Les croyants se réunissaient dans leurs maisons pour célébrer la mémoire (mémorial, pas simple souvenir) de Jésus par la fraction du pain, qu’ils nommaient le repas du Seigneur, dans la conscience de sa présence de ressuscité et dans le désir de vivre selon son message.

Dans la pratique de la vie selon l’esprit de l’Evangile, pas de sacré, pas d’espaces sacrés (vous n’adorerez pas sur la montagne, ni au temple de Jérusalem), pas de personnages sacralisés, pas d’intermédiaires sacrés entre Dieu et les croyants. En Jésus, Dieu s’est fait tout proche (Mc 1, 15) ; il a glissé sa transcendance dans la vie des humains, qui désormais ont libre accès auprès de lui pour être en communion avec lui. Voilà la bonne nouvelle : une libre relation à Dieu, sans peur, sans conditions, en toute confiance.

Bien sûr, quand les communautés chrétiennes s’organisent, elles se donnent des responsables. Aucune société ne peut durer sans une organisation adaptée à sa finalité ; il était important de réfléchir ensemble au message de jésus, d’être vigilant sur son authenticité pour le transmettre au mieux. Il fallait susciter, soutenir et maintenir la fraternité des membres et célébrer ensemble (ecclesia) la présence du Christ.

On voit bien, dans le Nouveau Testament, que les ministères, les services (le terme général de service est le grec *diaconia*) sont nombreux et institués dans les communautés selon les besoins, selon les compétences et selon le choix des communautés elles-mêmes. Il n’y est nullement question de pasteurs sacrés. Dans les deux premiers siècles du christianisme, le foisonnement originel des services s’est décanté pour laisser apparaître trois ministères plus importants qui structurent alors l’Eglise : celui de l’évêque (*episcopos* = le veilleur), celui du prêtre (*presbuteros* = l’ancien) et celui de diacre (*diaconos* = le serviteur). Au début du 3ème siècle, l’évêque est le responsable principal, ses collaborateurs et ses délégués locaux sont les prêtres. Les diacres vont peu à peu perdre de leur importance.

Il faut lire à ce sujet l’ouvrage collectif publié au Seuil, en 1974, sous la direction de Jean Delorme et qui a pour titre *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*. Après 25 ans, il reste la référence en la matière.

Les responsables, à l’origine choisis par les communautés ou acceptés par elles, étaient dits *presbuteros*, d’un mot qui signifie : ancien, hérité du judaïsme et qui ne fait pas particulièrement référence à l’âge, mais à la compétence et à l’expérience. Presbuteros a été traduit *presbytre* et nous a donné : *prêtre*, mais, on le voit bien, ni le mot, ni la fonction, même si elle comportait la présidence du repas du Seigneur, n’ont à voir avec le sacré et le sacerdoce. La présidence de la Fraction du pain n’était pas une fonction « sacrée » ; elle signifiait la responsabilité de l’authenticité chrétienne de la communauté qui se disait du Christ. Dans la communauté, celui qui préside à la communion fraternelle et en a la responsabilité préside aussi le repas du Seigneur.

Pourtant, peu à peu dans l’Eglise - à quelle période précise, c’est difficile à dire, il s’agit d’une évolution, mais cela a dû commencer assez tôt - les responsables-prêtres des communautés ont été sacralisés, en même temps que le culte retrouvait la notion de sacrifice, assimilant la mort de Jésus à un sacrifice sanglant (immolation de l’agneau). Le président de la célébration du repas du Seigneur s’est transformé en sacrifiant-sacrificateur de ce sacrifice. Le terme de prêtre (presbyter) s’est alors chargé progressivement de toute la sacralité du sacerdoce des religions préchrétiennes et sa signification réelle, comme la fonction qu’elle désignait, ont été oubliées. Le prêtre est devenu « sacerdos ». Des théologies du sacerdoce ont été élaborées pour justifier ces évolutions et les attitudes qu’elles ont développées, théologies qui ont été présentées, surtout à partir du concile de Trente, au 16e siècle, comme exprimant la volonté même de Dieu.

Ainsi s’est imposée… *une évolution sémantique néfaste. La notion chrétienne du prêtre s’en trouve contaminée par les réalités toutes différentes que recouvre un même nom. Et les mots souvent corrompent la pensée. Pour retrouver et garantir la pureté de l’idée évangélique, il faudrait forger des mots nouveaux.* (Citation dans *Le ministère et les ministères…* p. 482).

Sur quoi se fonde-t-on pour justifier l’emploi de la notion de sacerdoce dans la théologie du ministère du prêtre ?

L’Evangile récuse la fonction de sacerdoce, c’est clair. Pourtant, le mot est utilisé dans le Nouveau Testament pour évoquer le culte juif du temple, et dans l’épître aux Hébreux lorsque l’auteur veut montrer aux Juifs la différence importante que la foi chrétienne a avec leur religion. En évoquant le culte, précisément, il est dit que désormais le lien avec Dieu n’a plus besoin des sacrifices de boucs et de taureaux, donc plus besoin d’archihierus, de cette caste sacerdotale de sacrificateurs qui se maintenait de génération en génération. Nous avons, dit Paul (ou le rédacteur paulinien), *un seul archihierus = sacrificateur principal, archi-sacrifiant*, pour toujours, un seul, qui à lui seul et par lui-même met en communion tous les humains avec Dieu ; un seul qui, par là même, congédie et récuse tous les sacrificateurs qui pourraient vouloir se présenter. Par Jésus le Christ, le culte sacrificiel du temple est dépassé, périmé, aboli. Dieu s’est si bien approché des humains qu’ils sont, en Christ, avec lui, en lui, et par lui, en lien immédiat avec Dieu, un lien établi une fois pour toutes, définitivement. Il n’est plus nécessaire de chercher à l’obtenir par des offrandes sacralisées, cela n’a pas de sens. Autrement dit encore, Le Christ annule en lui tout intermédiaire sacré ; pour les fidèles du Christ, les sacrifiants sont inutiles et sans signification. Dans cette seule perspective, il est possible de parler du *sacerdoce du Christ, de sa fonction**sacerdotale*, mais ce sacerdoce ne peut alors être attribué qu’au Christ et, disant ça, on rend caduque, définitivement et absolument en christianisme, le terme même de sacerdoce.

Cependant, dans cette compréhension du sacerdoce unique du Christ, se situe ce qu’on a nommé, dans la réflexion des Eglises le *sacerdoce commun des fidèles* (commun au sens de appartenant à la communauté et non de seconde zone).

Il est peut-être dommage que l’expression ait été utilisée, mais puisqu’elle existe, donnons-lui sa signification, qui découle directement de ce qui a été dit du sacerdoce du Christ. Par son humanité, Jésus-Christ s’est uni à toute l’humanité et par la foi en l’incarnation, nous, les croyants, croyons que toute l’humanité a, par lui, accès et communion à Dieu. C’est cette conviction de foi qui est exprimée quand on dit le peuple de Dieu sacerdotal, peuple de Dieu en son entier (chaque membre étant participant de cette situation). Le peuple croyant est assuré d’être rejoint par Dieu, en confiance, en communion efficace, sans intermédiaire autre que le Christ avec qui il fait corps en humanité. Là encore, c’est affirmer, pour la foi chrétienne, le dépassement, l’annulation de tout culte sacré, de toute fonction sacrée, d’intermédiaire sacré, de tout sacerdoce.

Ainsi, même lorsque la théologie fait état de ce que le Nouveau Testament utilise l’idée de sacerdoce, elle doit en faire une exégèse correcte, et elle ne peut absolument pas en déduire que les ministres de l’Eglise sont des ministres sacrés remplissant des fonctions sacrées du sacerdoce. En gardant le mot, même avec une signification bien différente, la tradition s’est exposée à véhiculer la notion qu’il fallait abandonner.

*L’Eglise porte moins une affirmation sur Dieu qu’une confession de Dieu. Les prophètes, en démasquant inlassablement la tentation de la superstition, montrent à l’homme le véritable enjeu de cette question : par le faux dieu, l’homme s’est fabriqué un simple miroir (idole) de lui-même, et particulièrement de ses fantasmes.*

*Le christianisme, dans l’approfondissement de cette position de l’Ancien Testament, part lui aussi en guerre contre les faux dieux… Le faux dieu ne se loge pas tellement en de dérisoires statuettes que dans les méandres de notre propre cœur et les replis de notre propre foi. Idolâtrie infiniment plus insidieuse…*

*Or, ce qu’il y a de plus intéressant pour nous réside en ceci, que l’Evangile ne combat peut-être pas tant l’idolâtrie des autres religions qu’il ne s’en prend à la superstition que peut devenir le christianisme lui-même…*

*La parole qui dit tout à cet égard et remplace toutes les autres est sans doute cette parole inouïe (même si nous ne la percevons plus comme telle) : le sabbat est fait pour l’homme et non pas l’homme pour le sabbat. Il s’agit là peut-être de la toute première proposition de théologie chrétienne, où Jésus inverse la tentation de toute religion à pervertir les moyens en fins. Et nous savons pertinemment bien que là est notre danger de tous les instants : rendre faux le vrai Dieu (idolâtrie par excellence), lui rapportant des traits étrangers et falsificateurs, faisant de lui le Dieu de nos définitions et non celui qui est ce qu’il est…*

*Le chrétien doit être intraitable avec sa propre religion. Il n’est pire idolâtrie que celle qui mine sa propre foi. Celle-ci a beau être vraie dans son principe, elle peut à tout instant être falsifiée par toutes les déviations morales ou superstitieuses, piétistes ou pragmatistes, par lesquelles nous nous transformons en idolâtres de notre propre religion…*

*Le vrai Dieu, le Dieu de Jésus-Christ, risque lui-même, et de la faute de ceux qui se disent chrétiens, d’être falsifié. Transformer le vrai Dieu en faux dieu, voilà le péché terrible (le péché contre l’Esprit ?) que nous pouvons commettre…*

*L’annonce du vrai Dieu doit nous rendre particulièrement vigilants contre nos propres démons.*

Adolphe Gesché,  *Dieu pour penser. La destinée*, Paris, Cerf 1995, voir p. 203-208.

Pour évoquer maintenant la distinction, très exploitée, entre *sacerdoce commun des fidèles,* expression qui a sa source dans le Nouveau Testament, et *sacerdoce ministériel* réservé au prêtre, notionqui, elle, s’appuie sur des idées tout à fait étrangères au Nouveau Testament, il faut passer par une explication de deux autres termes : *la hiérarchie* et *l’ordination*, deux notions elles aussi toutes pleines de sacralité non chrétienne.

Le terme *hiérarchie* formé de : *hieros* et *arché* a la même étymologie que *archihiérus*, le grand-sacrificateur, celui qui remplit la fonction du sacerdoce. *Arché*, c’est le commencement au sens de principe, première source et puissance initiale supérieure. Le terme *hiérarchie* exprime donc l’idée d’une puissance sacrée se communiquant ; il dit la mise en œuvre d’un principe sacré, d’une source sacrée qui sacralise tout un ensemble. On voit dans quel registre de signification se situe le mot.

L’Eglise a emprunté ce terme et la notion qu’il recouvre au 5ème – 6ème siècle - signe qu’elle s’était déjà rapprochée de la mentalité sacrale préchrétienne - aux écrits d’un auteur inconnu que l’histoire a nommé Pseudo-Denys, parce qu’il se réfère à Saint Paul et que ceux qui ont utilisé ses idées l’identifiaient pour cette raison à Denys l’aéropagite converti par Paul. Cela conférait à sa théorie un label d’authenticité apostolique. En réalité, il est impossible de faire remonter les écrits de cet auteur au-delà de 476, et on n’est même pas vraiment sûr qu’il s’agisse d’un auteur chrétien. Mais les théologiens du 6ème siècle ont trouvé que ses idées étaient parfaitement convenables pour dire ce qu’est l’Eglise et ils ont été suivis jusqu’à nos jours. Même Saint Thomas, au 13ème siècle, acceptait de ne pas le contredire, parce qu’il croyait avoir affaire à un apôtre ou à un disciple de Paul. Alors, la mystique personnelle de ce Pseudo-Denys, très marquée de philosophie néo-platonicienne - ce qui n’est pas chrétien en soi – est devenue la base de la théologie de l’Eglise et de sa structure.

L’ouvrage du Pseudo-Denys qui développe la notion de hiérarchie présente les choses ainsi : les êtres humains sont, selon la volonté de Dieu, organisés en catégories, en rangs, différents parce ce qu’ils ont des degrés différents d’être (certains sont d’une humanité mieux réussie, plus digne, meilleure que d’autres. Est-ce que cette idée ne persiste pas encore, de nos jours, dans le respect si particulier et irraisonné dont on entoure par exemple les dynasties royales, et dans la conviction très forte chez les petites gens, qu’ils sont de condition différente des riches et des puissants ? Il existe alors également, toujours selon le Pseudo-Denys, une organisation cohérente par laquelle Dieu se fait connaître de tout être raisonnable et s’unit à lui selon son rang, son degré d’être, *se* proportionnant à lui. Cette sorte de distribution des bienfaits spirituels de Dieu sui l’ordre obligé des différentes catégories. Le principe sacré (la source sacrée, la hiérarchie) part de Dieu et se communique à tout être raisonnable selon des degrés descendants, en cascade : les êtres les plus proches de Dieu étant les mieux servis, donc les plus favorisée des dons de Dieu.

Au 17ème siècle, les théologiens de l’Ecole française (Bérulle, Ollier, Bossuet) ont beaucoup utilisé le Pseudo-Denys pour évoquer la sainteté du prêtre

Collectif (Théologiens de Lyon et Belley) : *La tradition sacerdotale*. Etudes sur le sacerdoce, Edition Xavier Mappus. Le Puy, 1959.

En commentant les formules d’un sacramentaire du 6ème siècle du sacrement de l’ordre, Roger Béraudy, en 1959, s’exprime ainsi : *Dieu modifie l’homme lorsqu’il lui confère une fonction… (Le texte) nous éclaire sur la nature du remaniement que l’accès à une charge ministérielle effectue dans le sujet du sacrement. Pour que la façon de vivre du ministre soit orientée par sa charge, il faut que cette dernière l’ait arraché, en quelque sorte, à sa condition normale de chrétien, en opérant un changement radical en lui. En dotant l’ordinand d’une fonction, Dieu le refond jusqu’à la racine de son être, de telle sorte que, lorsqu’il agit, le ministre ne peut plus faire abstraction de ce qu’il est devenu.*

*… La vie chrétienne d’un ministre ne s’identifie pas à celle des fidèles, en raison de la transformation radicale qu’a opérée l’ordination. Une telle refonte, en effet, réagit sur le comportement religieux de celui qui en a été l’objet. Quand il agit en chrétien, le ministre ne peut pas faire abstraction de sa nouvelle situation, qui fait de lui l’instrument de l’Amour sauveur de Dieu auprès des hommes. p. 87-88.*

Un texte de Jean-Jacques Ollier (Traité des saints ordres, en 1676) : *O sublimité incomparable du prêtre, qui, comme un Jésus-Christ ressuscité, opère tout avec une souveraine autorité dans son Eglise. Saint Jean dit en parlant du Verbe que toutes choses ont été faites par lui et que rien n’a été fait sans lui. Ne pourrait-on pas, en quelque sens, en dire autant du prêtre en Jésus-Christ ou de Jésus-Christ dans le prêtre, pour les choses qui se font dans son Eglise, puisqu’il est le principe de tout le bien qui s’y opère et que sans lui, il n’y aurait aucune grâce communiquée aux hommes ?*

L’école française, au 17ème siècle (Bérulle, Ollier, Bossuet…) s’est beaucoup appuyée sur les écrits du Pseudo-Denys, qualifié de Saint Denys, en l’utilisant pour définir la sainteté qui, de Dieu, descend jusqu’aux prêtres.

Un prêtre de cette époque et de cette spiritualité, Paul Métézeau, écrit : *Qu’on ne s’étonne pas de voir appliquer ainsi à la sainteté sacerdotale la définition que le Pseudo-Denys donnait à propos de la perfection divine : chaque perfection, dans un être inférieur, n’est jamais que le reflet, l’ « écoulement », de la perfection de l’ordre supérieur et, en définitive, de la perfection du Dieu seul parfait. P. 177.*

Métézeau montre alors comment lui et les théologiens de son époque (ceux-là mêmes qui ont présidé à la formation des prêtres dans les séminaires fondés par la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice (J-J Ollier), envisagent la sainteté des prêtres : séparés (sacrés).

*Ceux qui servent Dieu et l’autel ne doivent plus se mêler aux bassesses de la terre… Que les prêtres se souviennent de ce pourquoi Dieu les a élevés : pour qu’ils ne suivent pas leurs désirs humains, mais adhèrent à l’esprit de Dieu ;… et que, par la séparation d’avec la terre… et d’avec tout contact séculier, ils s’occupent sans réserve des choses de Dieu et s’appliquent à lui avec une plus grande pureté. P.181.*

Et Bérulle : *Le Christ a institué l’ordre sacerdotal la veille de sa mort… (Le sacerdoce)… il est source en même temps qu’instrument, car c’est à lui qu’il appartient de produire et d’administrer les sacrements, porteurs de la grâce divine… Telles sont la dignité et la puissance privilégiée dans l’Eglise que le Seigneur Jésus-Christ a confiées et remises à l’état sacerdotal et à lui seul. P.177-180.*

Article : Théologie et sacerdoce chrétien, Joseph Lécuyer : *Qu’il y ait un sacerdoce hiérarchique conféré par le sacrement de l’ordre, aucun catholique ne peut en douter… (le prêtre) est celui dont la fonction spécifique est de consacrer et d’offrir le sacrifice eucharistique. Qui n’a pas ce pouvoir n’est pas prêtre. Qui le possède est prêtre* (de H. Bouëssé, Le Sacerdoce chrétien, 1957, Desclée) p. 247.

*La hiérarchie ecclésiastique* - ce qui représente l’Eglise - est une partie de la vaste organisation imaginée par le Pseudo-Denys à partir de la sacralité de Dieu descendant d’abord à travers *une hiérarchie céleste* de 3 fois 3 degrés (3 fois 3 chœurs des anges : séraphins, chérubins… etc.). *La hiérarchie terrestre ou hiérarchie ecclésiastique* est aussi conçue en 3 fois 3 degrés : 3 actes sacrés ou sacrements (baptêmes, communion, onction), 3 médiateurs sacrés (évêque, prêtre, diacre), 3 catégories inférieures qui reçoivent la sainteté de Dieu de façon mineure (moines, fidèles et purifiés, autrement dit ceux qui accomplissent une pénitence).

La hiérarchie est donc ici, remarquons-le, une manière de penser la structure de l’Eglise tout entière (la hiérarchie terrestre, c’est toute l’Eglise) ; les simples fidèles sont au dernier échelon, mais ils en font partie : l’Eglise est une hiérarchie parce qu’elle reçoit en cascade les dons sacrés de Dieu, initiés par la puissance de Dieu assimilé ici à une puissance divine sacrée.

Mais, dans cette perspective, et surtout ses développements par les théologiens, est venue jouer l’idée de *sacerdoce*, fonction sacrée de sacrifiant, qui avait pris le pas sur celle de *presbuteros*. Les fidèles du niveau inférieur ne seront plus considérés comme recevant le don de Dieu, à leur propre degré tout en bas, et cependant de Dieu lui-même. Mais, on affirme désormais que ce don de Dieu leur sera transmis par les médiateurs sacrés du degré précédent, détenteurs du pouvoir de communiquer les dons sacrés ou de les retenir. Ces ministres sacrés prennent alors toute l’importance et vont constituer à eux seuls touts la hiérarchie ; ils seront établis eux-mêmes en une suite de degrés successifs de dignité (Sainteté, Eminence, Excellence, Archidiacre, diacre, archiprêtre, prêtre…). D’où une dévaluation totale du niveau inférieur, tout en bas de l’échelle, là où doivent se tenir humblement ceux qu’on appellera de plus en plus les laïcs, en dépendance de ce clergé sacré et survalorisé. Ils deviendront le troupeau qui n’a de salut qu’à se laisser conduire.

Dans cette organisation de l’Eglise en hiérarchie des pasteurs sacrés, se glisse encore, pour en appuyer et conforter la sacralité, la notion de *l’ordination*. Ordonner, c’est mettre de l’ordre, c’est aussi classer dans un ordre. Or, chaque être humain, selon l’idée de hiérarchie donnée plus haut, appartient à un rang ou un ordre dont il ne peut ni ne doit sortir (de nature en quelque sorte). Ainsi, la société romaine des premiers siècles du christianisme se considérait-elle formés de citoyens classé en deux ordres principaux : le sénat, issu de la classe dirigeante, instruite et riche, qui détient le pouvoir, et le peuple (plebs : la plèbe), qui avait besoin d’être dirigé, les deux ordres étant par principe absolument séparés. Pour qu’un membre du peuple passe à l’ordre du sénat, il devait être soumis à une cérémonie particulière appelée *ordinatio* ou mise en ordre, transposition à l’ordre supérieur. Cette organisation romaine a paru très bonne aux responsables de l’Eglise, qui l’ont copiée dans la structure et la discipline de l’Eglise, surtout lorsque le christianisme s’est établi sur les ruines de l’empire romain. Ainsi, transposés à cet ordre par une ordination, les clercs, les plus instruits (des secrets divins), les plus sacrés selon la hiérarchie, seront la classe dirigeante, détenant le pouvoir sacré, tandis que le peuple ignorant et profane n’aura qu’à se laisser gouverner, enseigner, sanctifier.

Les théologiens ont travaillé à justifier tout cela, à se persuader et à persuader les chrétiens que cette structure d’Eglise est de droit divin, c’est à dire voulue directement par Dieu et organisée par Jésus-Christ lui-même. Le canon 207,1 de 1983 le dit encore : *Par institution divine, il y a dans l’Eglise, parmi les fidèles du Christ, les ministres sacrés qui en droit sont appelés clercs, et les autres qui sont appelés laïcs.*

En conjuguant les notions : hiérarchie, échelle sacrée des êtres devant Dieu, ordination, passage d’un être humain dans un rang supérieur de dignité et de pouvoir, et sacerdoce, fonction d’intermédiaire sacré, notions toutes trois fondées sur une sacralité non chrétienne, une séparation totale a été établie entre les simples fidèles (dits maintenant laïcs) et les clercs ordonnés sacralisés ; une séparation qui, selon ses théoriciens, aurait sa justification dans les différences d’être qui affectent les personnes, chacune dans *son essence propre*. L’ordination est censée produire une transformation de l’être même (ontologique) de la personne passant de l’ordre profane à l’ordre sacré ; le clerc ordonné est élevé au rang des médiateurs sacrés, car son être est sacralisé de manière indélébile (sacerdos in aeternum), il est ainsi rendu apte à exercer les pouvoirs sacrés dévolus à son ordre. Ce n’était pas tout à fait peut-être les termes du Concile de Trente, mais c’était la pensée commune des clercs.

C’est tout cet univers complexe et gouverné par l’imaginaire inconscient contraignant du sacré primitif non chrétien, jamais réellement ni honnêtement élucidé publiquement dans la pratique de l’Eglise, univers d’une mentalité puisée à d’autres sources que l’Evangile, qui sous-tend encore, en notre Eglise catholique, les notions de sacerdoce, de hiérarchie, d’ordination que le magistère oppose à la situation des laïcs. Il est facile d’en trouver des signes très significatifs, en particulier le refus de l’ordination pour les femmes, mais aussi l’attitude de vénération du pape.

Peut-être entrevoit-on un peu mieux alors ce que veut dire – et ce que porte avec elle – l’affirmation derrière laquelle se retranche le magistère, quand il pose la question de la collaboration des laïcs avec les prêtres. Il se montre terriblement préoccupé de ne pas confondre la situation des prêtres et celle des laïcs et répète cette formule, qu’on trouve à Vatican II mais qui n’en est pas moins très ambiguë : *le sacerdoce ministériel et le sacerdoce commun des fidèles, quoique tous deux participant de l’unique sacerdoce du Christ* (on ne peut moins faire que d’émettre cette proposition qui, elle, vient du Nouveau Testament) *ont entre eux une différence d’essence et non seulement de degré.*

Accepter la différence de degré (seulement de degré), se référant à la cascade hiérarchique du pseudo-Denys, signifierait que les ministres sacrés sont seulement à un échelon supérieur. Affirmer en plus, et surtout, une différence d’essence signifie que les ministres sacrés ne doivent plus être considérés comme étant tout à fait de la même humanité que les laïcs, leur humanité ayant été transformée par le sacré, lors de leur ordination.

La théorie de la différence d’essence soutient la théorie du pouvoir sacré.

Les pasteurs sacrés ne reçoivent pas seulement les dons de Dieu à leur rang, mais ils ont été rendus aptes à gérer ces dons de Dieu pour le reste des fidèles.

Autrement dit, les dons de Dieu s’arrêtent à eux, les pasteurs sacrés devenus médiateurs sacrés, et ils en gèrent eux-mêmes la distribution aux profanes, par leur pouvoir sacré – auquel personne ne peut s’opposer – selon les règles établies par eux.

On voit bien quel piège terrible pour la vie en Eglise chrétienne se cache dans le vocabulaire du sacerdoce, celui d’oublier complètement le message de l’Evangile qui révèle un Dieu venu vivre en humanité et qui recommande le seul culte en esprit et en vérité.

Je sais bien que beaucoup de prêtres – j’en connais personnellement – ne se considèrent pas eux-mêmes personnages sacrés ; ils vivent leur ministère comme un service de responsabilité dans l’annonce de l’Evangile et non comme une fonction de sacrifiant médiateur ; encore que parfois cette mentalité puisse affleurer chez certains, à cause de la formation qu’ils ont reçue. Pourtant le magistère officiel, dans la structure de l’Eglise et dans sa discipline, comme dans sa théologie, continue à donner aux prêtres cette dimension et ce statut de sacralité, qui est par ailleurs un point de difficulté pour l’œcuménisme, et qui perpétue, parmi encore de nombreux catholiques, une sacralité païenne à l’endroit des prêtres et de leur fonction.

Mon propos n’est pas dirigé contre les prêtres, ils sont irremplaçables bien sûr, et au contraire, je voudrais qu’ils aient en Eglise leur véritable place. Mais je m’élève contre ce déni de l’Evangile que représente leur sacralisation, qui est une sorte de mainmise sur leur identité, sinon une manipulation de leur conscience d’être, dont ils sont les objets, parfois les victimes, et dont beaucoup peuvent souffrir.

Il faut parler de prêtre au sens chrétien du terme, car il y a évidemment une manière non sacrale de considérer les responsabilités particulières des prêtres dans l’Eglise ; leur ministère demande une reconnaissance de leur statut et de leur mission propre, mais cela doit se faire hors de toute notion de sacré. Et ce n’est pas le propos de la réflexion d’aujourd’hui.

Les circonstances historiques qui ont amené ces évolutions de la pensée chrétienne dans la signification des ministères - qui devraient être simplement des services dans l’Eglise – ne sont pas sous notre contrôle ; il se peut que les contextes des époques qui les ont produites les aient nécessitées ou justifiées. Nous héritons de l’histoire.

Mais maintenant, nous ne devons pas nous laisser conduire sans prendre conscience de ce qui s’est passé et dont les conséquences ne nous paraissent pas acceptables telles quelles pour notre Eglise d’aujourd’hui. Nous voulons vivre selon l’Esprit en recueillant le message des évangiles, et pas selon les imaginations d’un mystique inconnu du 5ème siècle ou selon le droit de la Rome antique promu en volonté de Dieu.

Le concile Vatican II, malgré la vision de l’Eglise qu’il a dessinée en la nommant peuple de Dieu, a cependant fait de nombreuses concessions aux tenants de la hiérarchie sacrée si bien établie depuis des siècles. Le sacré du sacerdoce à propos des prêtres y est encore abondamment évoqué.

Vatican II. **Constitution dogmatique sur l’Eglise (Lumen gentium)**

*Les ministres disposent du pouvoir sacré. (18)*

*Les évêques… président, au nom et en place de Dieu, le troupeau dont ils sont les pasteurs… par le sacerdoce du culte sacré… les évêques ont la plénitude du sacrement de l’Ordre… sacerdoce suprême, réalité totale du ministère sacré… (20-21).*

**Décret sur le ministère et la vie des prêtres (Presbyterorum ordinis)**

*Le même Seigneur* (Jésus) *soulant faire des chrétiens un seul corps où tous les membres n’ont pas la même fonction (Rm 12,4), a établi parmi eux des ministres qui, dans la communauté des chrétiens, seraient investis du pouvoir sacré d’offrir le sacrifice et de remettre les péchés et y exerceraient publiquement pour les hommes, au nom du Christ, la fonction sacerdotale (2)*

En P.O., les prêtres évoluent dans un univers sacré : édifices sacrés, lieux sacrés, vêtements et ornements sacrés, rites sacrés, images sacrées, mobilier sacré, célébrations sacrées, livres sacrés, sciences sacrées…

Mais dans les premières années de l’après-concile, l’idée de l’abandon de cette sacralité avait fait son chemin. Les évêques français y avaient beaucoup réfléchi avec des théologiens, et ils ont publié leurs réflexions en des termes qui pouvaient évoquer de vrais bouleversements. *Tous responsables dans l’Eglise ? Le ministère presbytéral dans l’Eglise, l’Eglise tout entière ministérielle.* L’Assemblée plénière de l’Episcopat français en 1973, par exemple, demandait que le terme de sacerdoce ne fasse plus partie du vocabulaire ministériel, et cherchait à envisager autrement le ministère des prêtres.

Malheureusement, cet élan n’a pas produit de réalisations pratiques suffisantes et le magistère est revenu à la conception sacralisée du prêtre, donc à sa séparation sacrée d’avec les laïcs et la hantise de voir ces laïcs profanes profaner la fonction du prêtre et échapper à son pouvoir sacré.

Commission théologique internationale, L’unique Eglise du Christ, Rapport rédigé pour le Synode (synode pour le vingtième anniversaire de Vatican II, 1985) par Mgr Pierre Eyt, Paris, Centurion, 1985.

*Le Concile recourt à l’expression sacerdoce ministériel ou hiérarchique (LG 10) pour désigner le ministère sacré exercé, dans l’Eglise, par les évêques et les prêtres, pour le bien de leurs frères (LG 13). Bien qu’elle n’apparaisse pas directement et explicitement dans le Nouveau Testament, cette désignation est, à partir du IIIème siècle, d’un emploi constant dans la Tradition (p. 45-46)… Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel et hiérarchique, bien qu’il y ait entre eux une différence essentielle et pas de degré seulement, sont cependant ordonnés l’un à l’autre : l’un et l’autre, en effet, selon un mode propre, participent de l’unique sacerdoce du Christ. Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d’un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l’offrir à Dieu, au nom du peuple tout entier ; les fidèles, eux, de par le sacerdoce royal qui est le leur, concourent à l’offrande de l’eucharistie et exercent leur sacerdoce pour la réception des sacrements, la prière et l’action de grâces, le témoignage d’une vie sainte, et par leur renoncement et leur charité effective (p. 47-48).*

*L’Eglise est peuple de Dieu hiérarchiquement ordonné (p. 51).*

On a peur, dit-on, de la cléricalisation des laïcs, en fait, de ce que les laïcs se croient habilités à remplir les fonctions des clercs ; ce serait en effet, on le comprend, dans l’univers de la sacralisation qui est celui de la théologie encore actuelle du sacerdoce, une abolition, en quelque sorte, de l’ordre clérical, par l’abolition de la barrière. Et si les clercs se décléricalisaient, quittant leur ordre sacré pour se retrouver seulement fidèles ? Le magistère sacré n’ose pas envisager un tel chaos.

Directoire pour le ministère et la vie des prêtres, Congrégation pour le clergé, approuvé par le pape Jean-Paul II, le 31 janvier 1994. Documentation catholique n° 2092, 17 avril 1994, pp. 360-386.

*Par ordination sacramentelle, réalisée par le moyen de l’imposition des mains et de la prière consécratoire prononcée par l’évêque, il se produit dans le prêtre un lien ontologique spécifique qui unit le prêtre au Christ, pasteur suprême et Bon Pasteur.*

*Le sujet ordonné devient, dans l’Eglise et pour l’Eglise, image réelle, vivante et transparente du Christ prêtre…*

*Le prêtre réservera une attention adéquate à tout ce qui peut rehausser la dignité et caractère sacré de la célébration eucharistique… la noblesse des vases sacrés et des ornements… le silence sacré…*

La mission du prêtre au seuil du troisième millénaire chrétien. Message de Jean-Paul II à la IIIème rencontre internationale de prêtres à Mexico. Documentation catholique, n° 2188, 6/20 septembre 1998.

*En vertu du sceau du Christ que vous portez imprimé en vous, vous avez été transformés en propriété de Dieu à titre exclusif… Vous occupez la place de Jésus qui a vaincu le monde et les embûches du mal…*

Voilà, il me semble, pourquoi il est impératif de bannir de la pensée et du vocabulaire chrétien tout ce qui a trait au sacré. Il n’y a pas de sacré chrétien : les deux termes sont antinomiques. Ils s’excluent l’un l’autre. Il faut réagir vivement lorsque nous rencontrons cette confusion.

Pour évoquer l’altérité du Dieu de Jésus-Christ, il y a bien d’autres termes que le sacré. On peut parler de sa *transcendance*, c’est-à-dire son mystère qui dépasse l’humanité. On peut qualifier de *spirituel* ce qui est du domaine de l’Esprit de Dieu (*pneumatikos* dit Saint Paul), de *chrétien*, ce qui donne à penser Dieu et le Christ, d’*évangélique*, ce qui évoque, dans la théologie et la pratique de l’Eglise, la révélation de l’Evangile.

Ce message de l’Evangile, que doit porter l’Eglise dans sa tradition vivante est, avant tout, une bonne nouvelle de liberté, de dignité et de grandeur des êtres humains devant et avec Dieu, une bonne nouvelle de responsabilité de chaque être humain dans l’humanisation du monde, c’est-à-dire dans le développement le meilleur possible de tous et de chacun, pour la vie selon l’Esprit. La Bonne nouvelle, c’est que les êtres humains sont appelés à se tenir debout, à se redresser, libres et responsables devant un Dieu proche et aimant. Qu’ils cessent de se conduire comme devant des puissances sacrées dont ils craignent les réactions!

**Droit canonique. 1983**

Canon 1171. *Les choses sacrées qui sont destinées au culte divin par une dédicace ou une bénédiction seront traitées avec respect et ne seront pas employées à un usage profane ou impropre, même si elles sont la propriété de personnes privées.*

Canon 1211. *Les lieux sacrés sont profanés par des actions gravement injurieuses qui y sont commises au scandale des fidèles et qui, au jugement de l’Ordinaire du lieu, sont si graves et contraires à la sainteté du lieu qu’il ne soit pas permis d’y célébrer le culte tant que l’injure n’a pas été réparée par le rite pénitentiel prévu par les livres liturgiques.*

Canon 1376. *Qui profane une chose sacrée, meuble ou immeuble, sera puni d’une juste peine.*

**Catéchisme de l’Eglise catholique**

*Toute bénédiction est louange à Dieu et prière pour obtenir ses dons.* 1671

*Le sacrilège consiste à profaner ou à traiter indignement les sacrements et autres actions liturgiques ainsi que les personnes, les lieux et les choses consacrées à Dieu.* 2120

On peut aussi lire avec intérêt, Edward Schillebeeckx,  *Plaidoyer pour le peuple de Dieu.* Paris, Cerf, 1987

Nous n’avons rien à faire des images de ces puissances sacrées qui attendraient de nous la crainte et l’obéissance aveugle dans ces rites sacrés ? Je respecte bien sûr, les hommes et les femmes qui, dans leur propre existence, croient en ces divinités et se confient à elles. Mais, puisque nous nous réclamons de Jésus le Christ et de la révélation de Dieu qu’il a apportée, nous refusons tout empiètement du sacré sur notre foi. Nous avons le droit de le dire et d’agir en conséquence.

 Marie-Jeanne Bérère